

LES PUBLICATIONS "HOMMES ET MIGRATIONS"

6, rue Barye - PARIS 17^{ème}
C.C.P. ESNA - PARIS 5565-40

MANUELS D'ALPHABETISATION

- Dominante orale : *Le Français par l'Amitié, masculin - moniteur, 8 F. - stagiaire, 8 F. / Le Français par l'Amitié, féminin - monitrice, 8 F. - stagiaire 8 F. / Les sons du français, 20 F.*

- Dominante écrite : *Éléments d'alphabétisation (3 cahiers) chaque cahier 8 F. - avec Fiches d'Observation, 10 F. / J'apprends le français, 8 F. - Fiches du moniteur, 4 F. / Je progresse en français, 8 F. / Je lis le français - lectures pour Maghrébins - 8 F. / Familles de mots, 4 F. / Exercices, 12 F.*

- Calcul : *Le Français en comptant, 12 F.*

- Insertion et promotion sociale : *Éléments d'introduction à la vie moderne 7 fascicules, 50 F. / Premiers exercices de dessin industriel - stagiaire, 8 F. - moniteur, 4 F. / J'écris à mes parents, à mes amis, 8 F.*

- Divers : *Petit lexique pour travailleurs turcs, 8 F. / Correction phonétique et orthographique pour travailleurs turcs, 8 F.*

ETUDES

Chaque numéro présente un ensemble d'articles consacrés, selon les cas, à un seul thème ou à des sujets divers concernant la migration des travailleurs étrangers, ainsi qu'en témoigne la liste des derniers numéros parus :

n° 104 - Approche des problèmes de la migration noire	10 F.
n° 108 - Connaissance des Turcs et de la Turquie	15 F.
n° 109 - Les travailleurs tunisiens dans la région parisienne ..	15 F.
n° 111 - En France, un million d'analphabètes	10 F.
n° 112 - Les étrangers d'Auvergne - Bibliographie	10 F.
n° 113 - Recensement des étrangers : l'INSEE	10 F.
n° 114 - Alphabétisation des travailleurs étrangers	10 F.
n° 115 - Débat des "Dossiers de l'écran" - Tables rondes au CLAP	10 F.
n° 116 - La migration algérienne	20 F.
n° 117 - Les mal-logés	15 F.
n° 118 - Le VI ^{ème} Plan et les travailleurs étrangers	15 F.
n° 119 - Mouvements migratoires internationaux	10 F.
n° 120 - Travailleurs étrangers en France - Bibliographie	20 F.
n° 121 - Les étrangers de la Suisse	15 F.

NUMERO SPECIAL

ATLAS DE L'IMMIGRATION EN FRANCE

Statistiques 17 nationalités - 1er janvier 1973 - 75 cartes
Hommes, Femmes, Enfants de moins de 16 ans - Format : 21 X 29,7
75 F. (+ 5 F. frais d'envoi)

Dossier de la quinzaine

UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'IMMIGRATION

Création d'un Secrétariat d'Etat à l'immigration, puis suspension de l'entrée des travailleurs étrangers : ces mesures ont marqué, en été 1974, une nouvelle orientation de la politique de l'immigration en France, sur laquelle des précisions étaient attendues.

Celles-ci ont été données au cours du Conseil des Ministres du 9 octobre 1974. Monsieur Paul DIJOU, Secrétaire d'Etat à l'immigration, y a présenté les "Vingt cinq mesures nouvelles" pour une politique globale de l'immigration (1).

Celles-ci soulignent les efforts à entreprendre dans de nombreux secteurs : logement, formation professionnelle, scolarisation des enfants, etc... Certains ont souvent été mentionnés auparavant. D'autres sont en cours de réalisation, telles la mise en place progressive d'un Réseau National d'Accueil (2) ou la suspension provisoire de l'immigration.

L'insistance du Secrétaire d'Etat a porté sur les transformations psychologiques nécessaires du pays d'arrivée, condition préalable à un véritable accueil, grâce entre autres aux moyens d'information. La responsabilité des employeurs dans le recrutement de main-d'oeuvre étrangère a également été soulignée, ainsi que le rôle essentiel de la formation professionnelle. Enfin la reprise de l'immigration n'aura lieu qu'après l'établissement de contrats bilatéraux entre la France et les différents pays de départ.

Vous pourrez lire ci-dessous le discours général du Secrétaire d'Etat au cours du Conseil des Ministres, suivi de l'énoncé des vingt cinq mesures.

Hommes et Migrations.

(1) Pour suivre l'évolution de la politique française d'immigration, se reporter aux Documents Hommes et Migrations n° 825 - 852 et aux Etudes Hommes et Migrations n° 115 - 118.

(2) Un tableau de ce réseau d'accueil a été donné dans le Document Hommes et Migrations n° 871.

"COMMUNICATION SUR LA CONDITION DES TRAVAILLEURS
IMMIGRES ET LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION" (1)

Paul DIJOU (2)

Le Président de la République a , dès la campagne présidentielle, marqué l'importance capitale que présente pour la France la politique de l'immigration.

En effet, deux constatations s'imposent :

- D'une part l'immigration est encore une nécessité économique puisque le degré de développement de notre appareil de production et l'inégal développement des secteurs et des régions semblent bien requérir pendant quelques années encore d'appréciables contingents de main-d'oeuvre étrangère : sur 2 millions de travailleurs immigrés, 50 % sont employés dans le bâtiment et la métallurgie, 70% dans les régions parisienne, marseillaise, lyonnaise et lilloise. Mais l'horizon économique à moyen terme ne permet plus de tabler sur la notion de besoins incompressibles ou structurels.

- D'autre part, il est urgent que la France assume pleinement les responsabilités de tous ordres, que cette immigration fait naître : l'époque est révolue où des mesures particulières d'assistance prises au profit des travailleurs étrangers pouvaient procurer une illusion de générosité et d'efficacité. Désormais , l'échelle du problème est à la hauteur de près de 4 millions de personnes étrangères vivant en France dans des conditions souvent précaires , parmi lesquelles plus d'un million de femmes cumulant les handicaps de la femme française et de la femme étrangère , et plus de 900.000 enfants dont 20 % ne sauront même pas lire à la sortie de l'appareil scolaire. Elle est aussi à la hauteur d'une aspiration nouvelle , parfois confuse, mais facilement perceptible parmi les immigrés, à des conditions de vie et de travail meilleures.

Désormais , l'enjeu n'est plus la bonne conscience de ceux qui s'intéressent à l'immigration. C'est l'équilibre de notre collectivité qui est en jeu. Lorsque la proportion d'étrangers atteint 20 % dans certains départements, 40 % dans certaines villes , 60 % dans certains quartiers , le dépassement des seuils de tolérances risque de déclencher de part et d'autre des phénomènes de rejet, compromettant la paix sociale.

C'est pourquoi s'impose un changement radical d'attitude, des pouvoirs publics, des entreprises, de la Nation.

a) Les Pouvoirs Publics doivent être désormais les maîtres d'oeuvre de la politique d'immigration. Il faut aujourd'hui organiser l'immigration en fonction d'une analyse d'ensemble du problème.

b) Un changement d'attitude est également nécessaire de la part des entreprises pour lesquelles l'appel à une main-d'oeuvre étrangère de plus en plus lointaine, donc généralement de plus en plus inadaptée à la vie industrielle

(1) Texte intégral de la communication de M. Paul DIJOU.

(2) Secrétaire d'Etat à l'immigration, au Conseil des Ministres du 9/10/74.

et urbaine en France , a trop souvent constitué une solution de facilité. Désormais, le coût réel , social et économique de l'immigration doit être mesuré et équitablement réparti, entre les entreprises et la collectivité.

c) Changement d'attitude enfin de la Nation : aujourd'hui l'opinion est à la fois choquée par les conditions de vie faites aux étrangers et inquiète d'une intégration qui paraît douteuse et que pourtant sa tradition lui fait scrupule de refuser. Faute d'une politique d'ensemble, les immigrants restent considérés par beaucoup comme un élément marginal de la population. Il appartient aux Pouvoirs Publics de faire prendre conscience aux Français de l'utilité de l'immigration et de leur proposer une politique qui tienne compte à la fois de cette utilité et des légitimes inquiétudes de l'opinion.

La politique nouvelle que Monsieur DURAFOUR (1) et moi-même nous proposons au Gouvernement s'inspire de ces conditions. Elle repose sur trois orientations fondamentales :

1° D'abord organiser l'immigration nouvelle , après l'interruption actuelle des entrées dans des conditions qui rendent aux Pouvoirs Publics une pleine maîtrise des flux migratoires , et qui assurent aux intéressés un accueil convenable en France.

2° Ensuite améliorer les conditions de vie et de travail des immigrés sur tous les plans , qu'il s'agisse de leur vie professionnelle et de leur logement, de leur place dans la collectivité.

3° Enfin se préoccuper de l'avenir que notre pays peut offrir à ces travailleurs, et veiller à leur promotion.

+

I - ORGANISER L'IMMIGRATION NOUVELLE

A. Définir les objectifs quantitatifs.

C'est un domaine dans lequel il convient de s'engager avec une extrême prudence : c'est en effet à ce niveau de décisions que convergent les nombreuses incertitudes qui obscurcissent à court et à moyen terme les tentatives de précision et d'estimation globales.

- Dans l'immédiat, le principe du maintien de la suspension provisoire permet de préserver l'avenir : il ne s'agit ni de fermer de manière brutale et indéfinie l'accès de notre territoire aux travailleurs immigrés , ni de dénoncer les accords de main-d'oeuvre qui lient la France à un certain nombre de pays d'émigration. Mais il s'avère nécessaire, pendant cette période transitoire ouverte depuis le 3 juillet 1974, à la fois de faire jouer plus efficacement le principe de la priorité du marché national , d'éviter d'aggraver certains problèmes sociaux liés à l'immigration (accueil, le logement) , de préparer une politique d'immigration plus équilibrée, s'efforçant de mieux concilier les besoins des entreprises et les possibilités d'accueil de la France, les intérêts réels des immigrés et les intérêts respectifs de la France et des pays d'émigration.

(1) Ministre du Travail.

Les employeurs ont jusqu'à maintenant peu réagi à cette décision puisque les demandes de dérogations ont porté en trois mois sur environ un millier de travailleurs; les trois-quarts, ont été satisfaites, après un examen rigoureux des dossiers.

- A ce stade de la réflexion et de l'action, il apparaît que le recours à l'immigration peut très bien constituer une solution de facilité pour les entreprises qui ne mesurent pas toujours les charges qu'elle impose à la collectivité. Aussi n'est-il pas déraisonnable de proposer pour l'avenir un objectif de stabilisation du nombre de travailleurs immigrés en France, le nombre des entrées réduit grâce à des mesures dissuasives permettant de compenser les retours définitifs au pays d'origine. C'est dans cette optique que se situe l'institution d'une redevance complémentaire d'introduction des travailleurs étrangers. Par son montant, elle devrait contribuer à freiner la tendance de ces entreprises à recruter de nouveaux travailleurs à l'étranger : son produit contribuera au financement de mesures nouvelles d'action sociale.

La fixation d'objectifs globaux est cependant trop aléatoire pour constituer le guide exclusif d'une politique de l'immigration renouée. Une analyse plus fine s'impose, intégrant dans ses données le devoir d'associer plus étroitement les gouvernements des pays d'origine à la définition de notre politique de l'immigration, elle-même inséparable d'une politique de coopération et d'une politique de retour.

B. Contrôler les mouvements migratoires.

C'est une tâche urgente. Il y a 4 ans, 80 % des immigrés arrivaient en France en dehors des procédures régulières. Récemment on en était à 40 %. Si nous ne mettons pas un terme à ces pratiques, aucune politique d'accueil et d'amélioration du sort des immigrés ne sera possible et le pays ira presque à coup sûr à des tensions raciales graves.

Quatre séries de mesures devraient permettre d'y parvenir :

1° Renforcer les contrôles aux frontières.

Le gouvernement en a arrêté le principe en juillet dernier et le Ministère de l'Intérieur a pris au cours de l'été une série de dispositions concrètes qui ont déjà montré leur efficacité.

2° Réprimer l'immigration irrégulière ou clandestine.

Il s'agit d'empêcher ceux qui ont réussi à traverser les frontières ou à venir comme "faux-touristes" de s'installer et de rechercher un emploi. Pour cela trois séries de moyens :

- D'abord je donnerai des instructions de plus en plus strictes en ce qui concerne les demandes de régularisation. Le cas échéant, il faudra pratiquer dans des circonstances judicieusement choisies des expulsions exemplaires.

- Mais, le plus souvent, il s'agit de malheureux chassés de leur pays par la misère et abusés par toutes sortes de trafiquants. Il serait illusoire et inhumain de vouloir leur appliquer des sanctions pénales rigoureuses : Quel sens peut avoir l'emprisonnement d'un immigré clandestin si, à l'issue de sa peine, il

est remis en liberté sur notre territoire? C'est pourquoi je propose d'instituer une procédure d'aide au rapatriement destinée à ceux qui ne seront pas régularisés mais qui ne seraient pas en mesure d'assurer eux-mêmes le retour dans leur pays. L'O.N.I. pourrait prendre en charge l'organisation matérielle du voyage et, dans certains cas, attribuer un petit secours matériel. Vis-à-vis de l'opinion publique nationale et étrangère, une telle mesure aura certainement un grand impact.

Par contre, il faut que les trafics de main-d'oeuvre et l'emploi irrégulier de travailleurs étrangers soient réprimés sévèrement. Actuellement, peu de poursuites sont exercées et, le plus souvent, elles n'aboutissent qu'à des peines dérisoires. C'est pourquoi, d'accord avec M. le Garde des Sceaux, je propose d'instituer auprès de moi une mission spécialisée à cet effet, qui veillera à ce que les services compétents renforcent leur contrôle et s'efforcera d'inciter les juges à plus de sévérité. En outre, les peines seront renforcées et diversifiées. Les frais de rapatriement des travailleurs pourront être mis à la charge des employeurs et ceux-ci pourront subir des peines accessoires nouvelles : interdiction de recruter de la main-d'oeuvre étrangère, de souscrire des marchés publics, etc...

3° Obtenir le concours des pays d'origine.

On ne parviendra à maîtriser réellement les flux migratoires qu'à la condition de décourager les départs de faux-touristes dès le pays d'origine. Il est donc indispensable d'examiner avec les gouvernements intéressés les mesures qui pourront être arrêtées d'un commun accord pour y parvenir.

Le gouvernement français dispose, pour ces conversations d'atouts importants :

- D'une part, il pourra proposer la reprise d'immigration régulière, pays par pays, à l'issue des conversations.

- D'autre part, la France doit saisir, cette occasion pour offrir aux pays intéressés de prendre en considération, dans la perspective de la coopération avec eux, les besoins de formation de main-d'oeuvre qu'ils pourront exprimer en vue de leur industrialisation future.

- En outre, les gouvernements seront sensibles à l'ensemble des mesures envisagées par la France dans le domaine de l'accueil et des conditions de vie et de travail des immigrés.

- Enfin le Gouvernement français pourrait aussi tenir compte des préoccupations de ces Etats dans d'autres domaines, qu'il s'agisse de l'immigration familiale ou de l'organisation progressive d'une politique de retour.

C'est pourquoi, je souhaite réexaminer avec les principaux pays intéressés l'ensemble du problème et fixer des bases nouvelles pour une politique d'immigration qui, à la fois tiennent compte des préoccupations de ces Etats et garantisse à la France une maîtrise aussi parfaite que possible des flux migratoires.

Pour les pays africains et malgaches d'expression française, la même procédure pourrait être retenue. Mais la situation particulière de ces pays vis-à-vis de la France impose de progresser par étapes. Le dispositif à retenir pourrait donc être le suivant :

1. Généralisation des titres de séjour aux ressortissants africains désireux de séjourner plus de trois mois en France.

2. Conversations avec les divers pays en cause en vue d'enrayer l'immigration irrégulière ou clandestine et d'améliorer les accords de circulation existants par des procédures concertées.

3. Enfin application du principe de réciprocité aux ressortissants des Etats qui recrutent les Français aux visas ou aux titres de séjour et de travail

4° Suivre attentivement les résultats ainsi obtenus.

Même si les Etats de départ nous apportent leur entier concours, l'ensemble de ce dispositif devra être l'objet d'une attention constante de façon à veiller à son efficacité pratique. Dans ce domaine, la politique est un art d'exécution.

En liaison avec les Ministres intéressés, en particulier avec le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Affaires Etrangères, j'organiserai un groupe de travail permanent où seront représentés l'ensemble des responsables des services concernés par le contrôle des flux migratoires et la répression des infractions, ce groupe se réunira régulièrement et fera le point des résultats obtenus, au vu de quoi nous pourrions le cas échéant, modifier les dispositions prises si cela s'avère nécessaire.

C. Faciliter l'adaptation des primo-immigrants.

L'inadaptation du primo-immigrant est dramatique : généralement d'origine rurale, il se trouve brutalement plongé dans un milieu industriel et urbain qui lui apparaît d'autant plus hostile et difficile à maîtriser que son ignorance de notre langue et des conventions qui ponctuent notre vie quotidienne est totale.

La création, puis la généralisation, progressive mais rapide de stages d'adaptation à la vie sociale et d'apprentissage linguistique d'une durée d'environ un mois, rémunérés par les employeurs, dès l'arrivée du travailleur en France, répond donc à une nécessité précise, ressentie aussi bien par les intéressés que par les chefs d'entreprise qui viennent de les embaucher.

Cette action constitue le volet prioritaire et essentiel du programme de promotion sociale et professionnelle que je propose. Destinée à l'ensemble des primo-immigrants, elle revêt par conséquent un caractère massif.

II - CHANGER LA CONDITION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES

C'est au contact de la réalité quotidienne, dans leur vie professionnelle, dans leur vie au sein de la collectivité, enfin dans leur logement, que les travailleurs immigrés doivent pouvoir mesurer le changement.

A. Dans sa vie professionnelle.

Le travailleur immigré doit surmonter un grand nombre de handicaps : entré parfois clandestinement et employé dans les conditions irrégulières, n'ayant pratiquement jamais reçu de qualifications de base, il est le plus souvent voué aux travaux les plus pénibles et les plus dangereux.

Trois types de mesures doivent être prises pour remédier à cette situation :

1° Une plus grande liberté sera assurée par la modification du régime des titres de travail. Outre la simplification proposée, qui porte le nombre de titres de quatre à trois, le travailleur étranger pourra bénéficier au bout de quatre ans seulement d'une parfaite mobilité géographique et professionnelle.

D'autre part une première carte d'un an sera délivrée au primo-immigrant et lui permettra le cas échéant de se dégager d'un contrat dont les conditions d'exécution n'auraient pas correspondu à ce qu'il attendait.

2° Il faut donner une meilleure protection sociale aux travailleurs immigrés par un renforcement des contrôles de l'immigration sur le territoire national et la recherche des infractions chez les employeurs qui utilisent les services d'une main-d'oeuvre clandestine. La création de brigades spécialisées d'inspecteurs du travail et d'officiers de police judiciaire permettra de concentrer les moyens de contrôle pendant une période limitée sur certains secteurs sensibles. Il ne s'agit pas d'une "chasse aux clandestins", dont la situation sera étudiée avec compréhension, mais d'opérations visant à sanctionner de façon exemplaire les mauvais employeurs et les trafiquants.

La mission de contrôle dont la création a été évoquée ci-dessus veillera à coordonner les actions à entreprendre dans ce domaine.

3° Il faut enfin rendre le travailleur étranger plus responsable favorisant son accès aux mécanismes démocratiques de l'entreprise afin de consacrer, au regard du droit du travail, l'égalité entre nationaux et étrangers. Dans cette optique, un projet de loi a été déposé au Parlement visant à permettre aux étrangers d'être désignés comme délégués syndicaux après deux ans de résidence en France et à assouplir les conditions d'éligibilité aux fonctions de membre de comité d'entreprise et de délégué du personnel.

B. Dans la vie collective quotidienne les travailleurs immigrés et leurs familles subissent les contraintes d'une société à laquelle ils ne sont pas adaptés.

En première analyse, l'inadaptation a pour cause le caractère généralement précipité et improvisé d'une transplantation mal organisée. Favoriser l'adaptation de la population immigrée à ses nouvelles conditions de vie nécessite une action multiforme qui englobe l'amélioration du logement, l'animation culturelle, l'alphabétisation, la scolarisation satisfaisante des enfants des migrants, la promotion des femmes, la formation permanente des travailleurs.

Elle implique également un certain nombre de mesures spécifiques. Il est d'abord nécessaire de mettre en place une structure cohérente et permanente d'accueil et d'information qui puisse venir en aide à ces étrangers, pendant toute la durée de leur séjour en France.

Tel est l'objet du réseau national pour l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs étrangers et de leur famille : mis en place à partir de 1973, il sera présent dans chaque département à partir du 1er janvier 1975.

Il faut aussi se préoccuper du malaise qui transparaît fréquemment dans les contacts quotidiens de la population immigrée avec la communauté d'accueil.

Pour y porter remède un effort d'information des Français sur la place de l'immigration et sur les valeurs culturelles qu'elle porte en elle est indispensable.

Je souhaite en outre que soit élaborée et rendue publique une charte des droits et obligations des étrangers en France, où serait rassemblé l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables. Le soin de procéder à cet inventaire et de proposer, éventuellement au gouvernement de modifier certaines des dispositions existantes sera confié à la Commission de Codification des libertés publiques dont le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a annoncé récemment la constitution sous la présidence du Vice-Président du Conseil d'Etat.

C. L'habitat des immigrés symbolise et cristallise leur situation particulière au sein de la collectivité nationale car les besoins à satisfaire demeurent considérables.

Deux objectifs peuvent être fixés : d'une part, donner progressivement aux étrangers des conditions de logement comparables à celles des Français; d'autre part, leur fournir un cadre de vie propice à leur épanouissement.

La réalisation de ces objectifs implique d'abord la mobilisation de moyens nouveaux : en 1975, 2.000 logements supplémentaires seront attribués aux immigrés sur le programme général de logements sociaux; de plus, la contribution de 0,9 % des employeurs à l'effort de construction sera portée à 1 %, dont 0,2 % seront affectés à un fonds exclusivement réservé au logement des étrangers. Enfin, un effort complémentaire sera demandé à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour augmenter les moyens du Fonds d'Action Sociale.

Ces moyens permettront de mettre en chantier par an 16.000 logements familiaux et 35.000 places nouvelles de foyers et de rénover dès 1975 5.000 places et foyers vétustes.

L'expérience montrant par ailleurs qu'aucune politique de logement social en faveur des immigrés ne peut être conduite sans l'accord des communes et en dehors d'elles, qu'il s'agisse de faire accepter le principe des opérations à entreprendre ou d'acquiescer les terrains nécessaires, des contrats de programme pluri-annuels d'investissement seront proposés aux grandes agglomérations, garantissant le financement d'opérations préalablement définies.

Enfin sera constituée une commission interministérielle de coordination pour le logement des travailleurs immigrés, en vue d'assurer une mobilisation complète des moyens matériels et financiers disponibles.

III - ASSURER LA PROMOTION DES IMMIGRÉS

Apporter une solution aux défauts les plus graves de la situation actuelle ne suffit pas. La politique qu'il appartient au Gouvernement de définir ne serait pas complète si elle ne prenait pas en considération l'interrogation des immigrés quant à leur avenir.

A. Quel avenir pour les immigrés ?

Traditionnellement, la France a pratiqué une politique d'assimilation. Accueillant libéralement des émigrés venus principalement des pays de l'Europe de l'Est ou du Sud, notre pays s'efforçait de les conduire vers leur naturalisation. Il s'en est d'ailleurs très bien porté, qu'il s'agisse de la diversité de sa culture, de l'ampleur de son rayonnement à l'étranger et du renouvellement de ses élites. En outre, l'apport démographique de cette immigration a permis de combler les vides de plus en plus nombreux d'une population en déclin.

L'objectif ne peut pas être aujourd'hui abandonné, surtout si l'on considère l'évolution préoccupante du taux de natalité français (1). Mais on ne peut ignorer les difficultés croissantes d'assimilation de population ayant avec notre pays des différences de plus en plus grandes dans les domaines de la culture et des modes de vie.

D'ailleurs les gouvernements des pays d'origine sont de plus en plus conscients de la perte en hommes que constitue l'émigration de la population active et de ses conséquences pour l'avenir. Quel pays peut accepter une pareille hémorragie sans hypothéquer son destin ? C'est pourquoi certains gouvernements envisagent le retour à terme de ces émigrés.

Enfin, que savons-nous du désir des immigrés eux-mêmes ? Beaucoup expriment le souci de maintenir des liens avec leur famille restée au pays. Un certain nombre reviennent définitivement chez eux après quelques années de travail en France. Mais on mesure aussi, au développement remarquable de l'immigration familiale - qui a doublé depuis 1970 - qu'un nombre important d'immigrés s'attachent de façon durable à notre pays et veulent y fixer leur avenir.

Dès lors, quelle politique pratiquer ? La solution la plus raisonnable paraît être de maintenir, dans certaines limites, une politique d'assimilation débouchant normalement sur une pratique libérale des naturalisations, mais de jeter en même temps les bases d'une politique fondée sur le retour d'une partie des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, après un séjour de quelques années en France. Ma conviction est qu'il est possible et d'ailleurs inévitable de mener de front les deux politiques.

B. Maintenir, dans certaines limites, une politique d'assimilation.

La France trahirait ses traditions si elle n'acceptait pas que ceux des étrangers qu'elle accueille sur notre territoire en vue de contribuer à sa prospérité, ne puissent pas, si les conditions s'y prêtent, s'installer durablement et devenir un jour Français.

(1) Le taux est tombé de 17,1 % en 1971 à 16,5 % en 1973.

Une telle politique me paraît exiger à titre principal, 4 formes d'action de la part des Pouvoirs Publics.

1° Il faut, en priorité, reprendre le contrôle de l'immigration familiale.

Au cours des dernières années, 9 familles étrangères sur 10 sont venues en France en dehors des procédures régulières. Les conséquences sont catastrophiques : absence de contrôle médical, développement des taudis, multiplication du nombre des enfants étrangers qui sont scolarisés dans des conditions médiocres etc... C'est le règne de l'inégalité et de la misère et un encouragement direct à toutes les formes de xénophobie.

Il est donc nécessaire que les négociations que la France ouvrira avec les pays d'origine, portent également sur l'immigration familiale.

- D'abord, sans aucun doute, pour la freiner, d'accord avec les pays qui le plus souvent le souhaitent.

- Ensuite, il faudra que s'exerce, d'un commun accord avec les pays d'origine, un certain contrôle, dont les formes restent à déterminer sur l'aptitude de chaque famille à trouver son équilibre en France. Le contrôle social qui s'exerce actuellement devra être renforcé et pratiqué dès le pays d'origine, par l'intermédiaire de l'O.N.I.

- Enfin, des mesures bilatérales devront être prises pour mettre un terme à l'arrivée des familles en dehors des procédures régulières.

2° Il faut développer les actions de scolarisation.

C'est un point capital : la France compte actuellement 900.000 enfants étrangers de moins de 16 ans. Un tiers d'entre eux sont rassemblés dans la région parisienne, et j'ai pu me rendre compte sur place des problèmes considérables que cela pose dans un département comme celui de la Seine-St-Denis.

Les enfants accumulent les handicaps et, de ce fait, leur scolarisation est trop souvent un échec. On estime à 20 % seulement le nombre de ceux qui ont suivi une scolarité normale. Cet échec partiel a des conséquences dramatiques : apparition d'une nouvelle catégorie de "marginiaux", désagréments de la cellule familiale, incapacité de trouver un emploi à la sortie de l'appareil scolaire, sans compter les troubles sociaux et politiques de toute nature qui pourront naître de l'inadaptation à notre société de milliers de jeunes étrangers.

C'est pourquoi, un effort important sur le plan pédagogique et financier doit être entrepris pour mieux insérer les enfants étrangers dans le système scolaire. Les objectifs prioritaires pourraient en être les suivants :

- accélérer la scolarisation des enfants étrangers dans les maternelles qui doivent être le lieu privilégié de l'apprentissage du français,
- augmenter rapidement les classes d'initiation et d'adaptation ainsi que toutes les autres modalités de rattrapage (études surveillées, cours supplémentaires, spéciaux...).

- accroître le nombre des bourses données aux enfants étrangers.

J'ajoute qu'un effort pourrait être fait en vue de maintenir certains liens avec la culture d'origine, notamment pour atténuer les tensions qui apparaissent dans les familles entre parents et enfants. Dans ce but, il conviendrait de valoriser la langue d'origine dès le premier cycle en donnant plus largement aux enfants les possibilités de la choisir comme première langue vivante.

Il ne s'agit là que d'indications générales, mais il est urgent de mettre sur pied un programme d'action pluri-annuel. Je proposerai au ministre de l'Education de constituer un groupe de travail qui aurait à le préparer au cours des prochaines semaines.

3° Faciliter l'accès des étrangers au dispositif de formation.

Les étrangers qui souhaitent s'insérer durablement dans la vie économique et sociale française doivent pouvoir assurer leur promotion dans leur vie de travail. Il convient donc de mettre en place une structure de promotion professionnelle des travailleurs immigrés qui permette de rétablir une certaine égalité de chances entre Français et étrangers.

L'action à mener doit porter sur plusieurs points :

a) Il s'agit d'abord de renforcer les moyens de préformation destinés à aider les travailleurs étrangers à surmonter leurs handicaps culturels et professionnels pour accéder aux stages de formation.

b) Le nombre des participants immigrés aux stages de formation doit être augmenté rapidement. Je souhaite, en particulier, que l'A.F.P.A. double le nombre de ses stagiaires étrangers. Il faut aussi mieux mobiliser les Fonds d'Assurance Formation dans les branches où le nombre des travailleurs étrangers est élevé (bâtiment en particulier). Je compte étudier avec les responsables intéressés les initiatives qui pourraient être prêtes à bref délai.

c) Enfin, il est indispensable de prévoir des actions spécifiques en faveur des jeunes étrangers qui, pour les raisons indiquées précédemment, sont incapables de trouver sans une aide extérieure une place normale dans la vie professionnelle.

4° Mettre en place une structure de promotion sociale des travailleurs étrangers et de leur famille.

La scolarisation des enfants et la promotion professionnelle des adultes ne constituent que deux aspects du problème plus général de la promotion sociale des étrangers qui souhaitent s'installer durablement dans notre pays.

D'autres mesures devront être prises. Il faut en particulier se préoccuper des familles immigrées pour lesquelles un effort de promotion sociale doit être entrepris. Dès lors que la famille est arrivée en France, on peut en effet présumer qu'elle s'y installera durablement. Il faut donc rompre l'isolement du foyer dans son environnement humain. Il faut aussi encourager la promotion de la femme étrangère.

Sur ces divers points, je prépare actuellement une série de mesures concrètes: accroissement du nombre de travailleuses sociales en milieu étranger, mise en place de centres d'accueil pour les familles dans les quartiers à forte densité de familles étrangères etc...

L'ensemble de ce dispositif doit normalement déboucher sur la naturalisation des personnes qui se sont installées durablement en France, dans la mesure où elles-mêmes le souhaitent.

- Jeter les bases d'une politique fondée sur le retour dans le pays d'origine.

S'il est vrai qu'une partie des étrangers qui viennent en France doit pouvoir s'y installer durablement et, le cas échéant, accéder à la nationalité française, il n'en demeure pas moins qu'une fraction sans doute croissante de l'immigration aura un caractère temporaire. Il est certainement souhaitable d'encourager les étrangers qui le souhaitent à s'engager dans cette voie.

Naturellement, il ne peut s'agir que d'incitations et il ne faut pas s'attendre à des résultats rapides: les retours se pratiquent déjà à l'heure actuelle (environ 75.000 personnes, parents, familles inclus) souvent dans de mauvaises conditions. L'objectif est d'augmenter ce nombre et d'améliorer les conditions de retour.

Pour cela, deux séries de mesures devront être prises.

1° D'abord permettre à ceux qui le souhaitent de sauvegarder leurs liens, avec leur culture d'origine. Il y aurait en effet intérêt à faciliter le maintien de traditions religieuses, de liens culturels, voire même à faciliter l'expression dans la langue d'origine de ceux qui souhaitent garder à leur séjour en France un caractère temporaire.

2° D'autre part, en liaison avec les gouvernements des pays intéressés, des mesures pourraient être prises en vue de faciliter le retour de ces travailleurs dans le pays d'origine. C'est dans cet esprit que je compte proposer à ces gouvernements d'intensifier certaines de nos actions de formation en fonction des besoins de leurs économies nationales en main-d'oeuvre qualifiée. On peut également envisager d'organiser les retours de façon concertée, la France prenant en charge tout ou partie des frais de rapatriement (l'O.N.I. en assurant l'organisation pratique) et le pays d'origine garantissant à l'intéressé un emploi sur place. Le moment venu, je ferai des propositions concrètes au Gouvernement sur ce point.

Ainsi, pourrait être organisée une politique qui admette et, dans certaines limites, encourage l'intégration progressive des travailleurs étrangers qui le souhaitent, mais qui, en même temps, facilite le développement d'une immigration temporaire fondée sur le retour à terme des intéressés dans leur pays d'origine.

+

Tel est l'ensemble des dispositions que le Gouvernement est appelé à adopter. Il ne s'agit pas seulement de contrôler l'immigration, mais de changer la condition des immigrés. Un Livre Blanc fera mieux connaître les actions que le Gouvernement prendra à cet effet.

Cette politique, si elle parvient à ses buts, modifiera radicalement notre société. Mais cela exige une profonde transformation des habitudes collectives et individuelles et une étroite coopération avec les pays d'origine.

Et la France n'est pas seule en cause. L'Europe, qui accueille 11 millions de travailleurs des pays en voie de développement, doit s'efforcer de définir en commun des objectifs et d'organiser avec les pays un modèle exemplaire de coopération où l'immigration trouve son exacte place.

Paul DIJOU

LES 25 MESURES CONCERNANT L'IMMIGRATION

ORGANISER L'IMMIGRATION ET CONTROLER LES FLUX MIGRATOIRES.

- 1) Maintenir, à titre provisoire, la suspension de l'immigration.
- 2) Négocier avec chaque grand pays d'émigration les modalités d'une immigration mieux contrôlée.
- 3) Négocier avec les pays africains et malgache d'expression française les modalités de l'immigration.
- 4) Créer une mission judiciaire auprès du Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés.
- 5) Rétablir progressivement le monopole de l'Office National d'Immigration (O.N.I.) en matière d'introduction de la main-d'oeuvre étrangère.
- 6) Accroître les moyens financiers mis à la disposition de l'O.N.I. et du F.A.S.
- 7) Réformer et simplifier les titres de travail et de séjour.

LOGER PROGRESSIVEMENT TOUS LES ETRANGERS DANS LES MEMES CONDITIONS QUE LES FRANCAIS.

- 8) Créer des ressources nouvelles supplémentaires.
- 9) Accroître et coordonner les actions entreprises pour le logement des étrangers.
- 10) Mieux contrôler les conditions de logements offerts aux primo-immigrants.

ORGANISER UNE STRUCTURE D'ADAPTATION, DE FORMATION ET DE PROMOTION PROFESSIONNELLE.

- 11) Renforcer le rôle de l'O.N.I. en matière de préformation et de préparation à l'immigration.

(12) Généraliser à l'ensemble des primo-immigrants l'organisation d'un stage d'adaptation rémunéré lors de leur arrivée en France.

(13) Développer une action spécifique de préformation des jeunes étrangers.

(14) Mettre en place une structure de promotion professionnelle du travailleur immigré.

(15) Lancer des actions de coopération-formation avec certains pays d'immigration.

(16) Accélérer la formation des formateurs.

ORGANISER UNE STRUCTURE DE PROMOTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET DE LEURS FAMILLES.

(17) Accroître le nombre des classes d'initiation et d'adaptation pour enfants d'immigrés et accélérer la scolarisation de ces enfants dans les classes maternelles.

(18) Organiser la promotion des femmes immigrées.

(19) Achever la constitution du réseau national d'Accueil.

(20) Sauvegarder les liens socio-culturels des immigrés avec le pays d'origine.

ÉGALISER PROGRESSIVEMENT LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ÉTRANGERS TRAVAILLANT EN FRANCE.

(21) Assouplir les conditions d'accès des étrangers aux fonctions de membre des Comités d'entreprise, de délégué du personnel et de délégué syndical.

(22) Codifier les droits et devoirs des étrangers.

PROPOSER À NOS PARTENAIRES EUROPÉENS UNE POLITIQUE CONCRÈTE DE L'IMMIGRATION.

(23) Coordonner les politiques de l'immigration des pays européens.

(24) Mener des actions communautaires en faveur des immigrés.

ÉLABORER UN "LIVRE BLANC" CONCERNANT UNE POLITIQUE POUR LES AN-NÉES À VENIR.

(25) Un "Livre Blanc", charte de la politique de l'immigration sera préparé et publié au cours de l'année 1975.

Chroniques

DONNÉES STATISTIQUES

LA POPULATION ÉTRANGÈRE AU 1^{er} JANVIER 1974

La population étrangère totale.

Selon l'évaluation effectuée annuellement par le Ministère de l'Intérieur à partir des titres de séjour en cours de validité, la population étrangère totale représente 4.043.251 personnes soit 7,7 % de la population totale de la France.

Les principales nationalités concernées sont :

- Algériens	845.694
- Portugais	812.007
- Italiens	572.803
- Espagnols	570.595
- Marocains	269.680
- Tunisiens	148.805
- Polonais	91.059
- Yougoslaves	79.315

L'implantation géographique se caractérise ainsi :

- Quatre régions de programme comptent plus de 10 % d'étrangers parmi leur population; ce sont la Corse 22,1 % (48.456 personnes), la Région parisienne 12,2 % (1.223.700 personnes), la Provence-Côte d'Azur 11,4 % (402.896 personnes) et la région Rhône-Alpes 10,6 % (504.387 personnes).
- La proportion d'étrangers dépasse 15 % dans 5 départements, 13 % dans 7 départements et 10 % dans 17 départements.

- Enfin au niveau communal, hors Paris et les agglomérations de la région parisienne, on observe les implantations étrangères suivantes :

- Lyon (Aggl.)	118.438
- Marseille	89.979
- Grenoble (Aggl.)	57.306
- Nice	34.734
- Toulouse	34.153
- Lille, Roubaix, Tourcoing	32.256

La population étrangère active.

La population active étrangère est estimée à environ 1.900.000 personnes (soit un peu près 8 % de la population active totale), parmi lesquelles :